

## PREFECTURE DE LA LOIRE

Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### **ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DE LA POLICE DE L'EAU POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUPTURE DE PENTE DE LA VESNE SUR LA COMMUNE D'EPERCIEUX-SAINT-PAUL À LA DEMANDE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN LOISE TORANCHE (SMAELT)**

Il sera procédé à une enquête publique unique dans les formes prescrites par le code de l'environnement, pour la demande ci-dessus sollicitée par le SMAELT, sur le territoire de la commune d'Epercieux-Saint-Paul.

Cette enquête publique aura lieu du **18 janvier au 3 février 2021 inclus**, soit une durée de 17 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie d'Epercieux-Saint-Paul, où sera déposé un dossier composé des pièces visées à l'article R.123-8 du code de l'environnement.

La mairie d'Epercieux-Saint-Paul est accessible au public, sauf jours fériés, aux jours et aux horaires suivants : le lundi de 15h00 à 18h00, le mercredi de 09h00 à 11h00, le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Ce projet ne relève pas d'une évaluation environnementale, mais comporte une étude d'incidence consultable dans le dossier d'enquête. Dans ces conditions, le dossier n'a pas été soumis à l'avis de l'autorité environnementale, ni à une procédure de débat public ou de concertation préalable.

Avec ce dossier est déposé un registre d'enquête à feuillets papier non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, version numérique, sera consultable sur le site internet suivant :

<http://amenagement-bassindelavesne-epercieux-saint-paul.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de Monsieur Julien GRASSOT, technicien de rivière du SMAELT au 04 77 26 31 44 ou à l'adresse suivante : [contact@smaelt.fr](mailto:contact@smaelt.fr)

En outre, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête auprès de la préfecture de la Loire dès la publication du présent avis.

Monsieur Bernard COHEN, ancien proviseur, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon.

Le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête publique, selon les possibilités suivantes :

- dans le registre version papier ouvert au siège de l'enquête aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier à la mairie d'Epercieux-Saint-Paul ;
- par courrier postal adressé à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête à la mairie d'Epercieux-Saint-Paul ;
- par voie électronique sur le site internet à l'adresse suivante : <http://amenagement-bassindelavesne-epercieux-saint-paul.enquetepublique.net> ;
- par mail, en précisant le nom du commissaire enquêteur et l'objet de l'enquête publique à l'adresse suivante : [amenagement-bassindelavesne-epercieux-saintpaul@enquetepublique.net](mailto:amenagement-bassindelavesne-epercieux-saintpaul@enquetepublique.net)
- lors des permanences tenues en mairie d'Epercieux-Saint-Paul par le commissaire enquêteur définies ci-dessous :

- **lundi 18 janvier 2021 de 15H00 à 18H00**
- **vendredi 22 janvier 2021 de 13H30 à 15H30**
- **mercredi 3 février 2021 de 9H00 à 11H00**

Pour être recevables, toutes les observations devront être exprimées avant la clôture de l'enquête publique, soit avant le **mercredi 3 février 2021 à 17H00**. Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Loire. Ils seront également tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie d'Epercieux-Saint-Paul ou en préfecture.

La préfète de la Loire est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser les autorisations ci-dessus sollicitées.